



## Commune de St-Sulpice

Rue du Centre 60 - Case Postale  
1025 St-Sulpice - Tél. 021 694 33 50  
habitant@st-sulpice.ch - www.st-sulpice.ch

# FOYER DES PÂQUIS

Chemin des Pâquis 13 – 1025 St-Sulpice

## Demande de location - Foyer des Pâquis

### Coordonnées du locataire

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Fournir une copie de votre document d'identité

Courriel : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse/Localité : \_\_\_\_\_

### Conditions de location et d'utilisation

La demande de location doit être transmise au minimum 30 jours précédent la location. Toutes les utilisations du Foyer des Pâquis accueillant du public sont soumises à une annonce de manifestation auprès de la Police du commerce de l'Ouest lausannois. **Le contrat de location ne prendra effet qu'à réception et validation de l'autorisation de manifestation par la Commune, au plus tard 30 jours après la signature de ce document.** Le Foyer des Pâquis peut être utilisé uniquement entre 09h00 et 23h00. **Le Locataire s'engage à respecter la directive du 15 janvier 2024 précisant l'utilisation des salles communales.**

#### 1. Retrait/restitution du badge - Mise à disposition/restitution des locaux

Le badge doit être retiré le jour de la location à l'administration communale durant les heures d'ouverture. Il sera restitué le lendemain du jour d'utilisation à ces mêmes heures. Si la location débute ou se termine durant un week-end ou un jour férié, le retrait ou la restitution du badge doit être convenu avec l'administration. En cas de perte, le remplacement de ce dernier sera facturé au locataire.

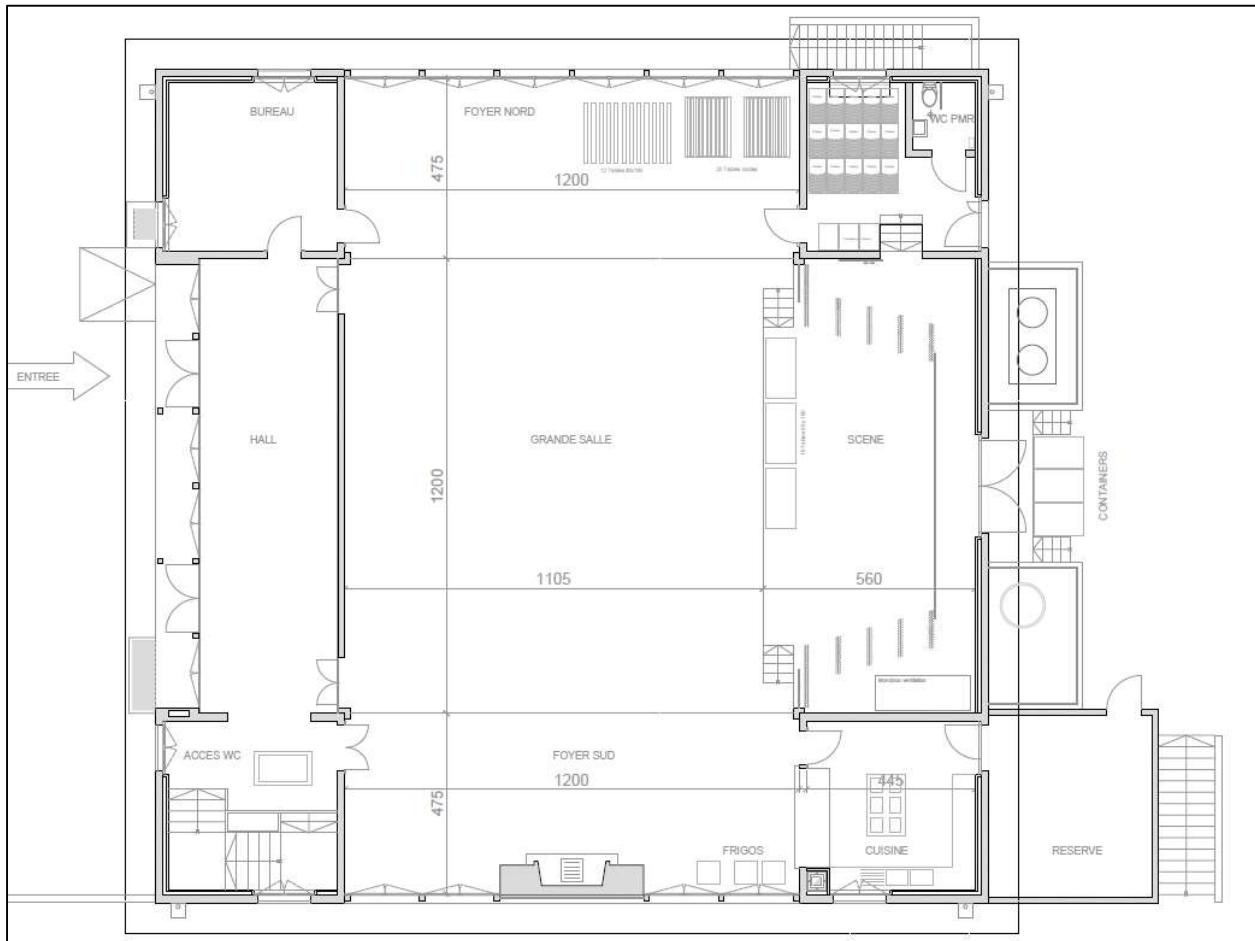
L'entrée dans les locaux peut se faire uniquement le jour réservé dès 09h00, le dépôt de matériel le jour précédent n'étant pas admis. Les locaux devront être libérés le jour de location à 23h00 au plus tard (rangement et nettoyage inclus).

Les locaux doivent être rendus nettoyés et rangés (les produits de nettoyage et torchons sont mis à disposition). Si tel n'est pas le cas, des frais de nettoyage de CHF 100.00 de l'heure seront à la charge du locataire. Toutes détériorations des locaux et/ou du matériel mis à disposition seront également à la charge du locataire ainsi que la perte de matériel. Les éventuels dommages causés aux locaux ou au matériel doivent être annoncés à l'administration communale (habitant@st-sulpice.ch). Un container est mis à disposition des locataires pour l'évacuation des déchets. Seuls les sacs officiels taxés sont autorisés. En cas de dépôt de sac non-taxé, l'équivalent du prix des sacs taxés sera facturé au locataire.

#### 2. Agencement des locaux

Le Foyer des Pâquis dispose d'une salle intérieure pouvant accueillir jusqu'à 250 personnes (disposition théâtre) ou 200 personnes (assises à table), d'une cuisine professionnelle agencée, de deux armoires frigorifiques (avec petit compartiment de congélation) et d'un lave-vaisselle. Les WC sont situés au sous-sol, non accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un WC PMR est disponible au rez-de-chaussée.

Le mobilier intérieur (tables et chaises) ne doit pas être utilisé à l'extérieur du Foyer des Pâquis. L'extérieur du Foyer des Pâquis n'est pas dédié à la location.



### 3. Matériel mis à disposition

#### Mobilier et divers :

250 chaises	30 tables rectangulaires (80x180cm)	20 tables rondes (Ø 150cm)
1 sonorisation <input type="checkbox"/> avec <input type="checkbox"/> sans	1 micro à main <input type="checkbox"/> avec <input type="checkbox"/> sans	1 beamer + 1 écran <input type="checkbox"/> avec <input type="checkbox"/> sans

#### Vaisselle et ustensiles de cuisine (uniquement si l'option avec cuisine est sélectionnée) :

200 Petites assiettes Øint. 13cm Øext. 19cm	200 Grandes assiettes déco verte Øint. 17.5cm Øext. 26cm	97 Grandes assiettes déco noire Øint. 16.5cm Øext. 24.5cm
100 Assiettes creuses	150 Petits bols à dessert	200 Petites cuillères
200 Fourchettes	200 Couteaux	200 Cuillères à soupe
180 Tasses à café/thé	1 Louche	180 Sous-tasses à café/thé
200 Verres à eau	1 Fouet	192 Verres à pied
3 Petits thermos	5 Grands thermos	8 Plateaux de service
100 Verres à blanc	12 Corbeilles à pain	10 Saladiers
3 Carafes à eau en porcelaine/verre	1 Bac de plusieurs services et pinces à salade	

#### 4. Tarifs

##### Location de la grande salle – sans cuisine

	But lucratif ou commercial	Sans but lucratif ou commercial
Résident de St-Sulpice	CHF 200.00	CHF 100.00
Non résident de St-Sulpice	CHF 400.00	CHF 200.00

*Les sociétés locales membres de l'USL et d'autres entités publiques bénéficient de la gratuité.*

##### Location de la grande salle – avec cuisine

	But lucratif ou commercial	Sans but lucratif ou commercial
Résident de St-Sulpice	CHF 400.00	CHF 200.00
Non résident de St-Sulpice	CHF 800.00	CHF 400.00

*Les sociétés locales membres de l'USL et d'autres entités publiques bénéficient de la gratuité.*

#### Détails de la location

Date(s) de location :

Genre d'événement :

Entrées :

Gratuit

Payant

Heures début/fin de l'occupation :

Nombre de personnes :

Tarif appliqué\* :

CHF :

Règlement uniquement sur facture.

\*En cas d'annulation moins de deux semaines précédent la location, l'administration se réserve le droit de conserver 80% du tarif appliqué. L'administration communale peut en tout temps faire modifier ou annuler une location. Dans le cas d'une annulation de l'administration, le locataire est remboursé intégralement.

#### 5. Stationnement

Une quarantaine de places de stationnement sont disponibles en zone blanche à côté du Foyer des Pâquis. Toutefois, si vous attendez un nombre de voitures supérieur et dans la mesure où toutes les places susmentionnées sont déjà occupées, vous avez la possibilité de stationner des véhicules le long du chemin jouxtant le Foyer, sur zone herbeuse. A cet effet, des panneaux d'indication pour le stationnement autorisé durant les manifestations peuvent être ouverts au moyen d'une clé, remise simultanément au badge d'ouverture des locaux. Il est de votre responsabilité de **refermer les 2 panneaux de stationnement à l'issue de la manifestation**.

#### Confirmation

Par sa signature l'administration confirme la réservation susmentionnée sous réserve du respect de l'ensemble des conditions mentionnées dans le présent document.

St-Sulpice, le :

Le locataire :

L'administration :

## Stationnement Chemin des Pâquis

Panneaux à volets pour stationnement sur zone herbeuse lors de manifestation au foyer des Pâquis

